

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 29 janvier 2021

Présents :

Mmes CALBRY Lydie, SANSON Michèle, TOMKOW Annie

MM. ABRAHAM Miguel, BÉCRET Christian, DERAS Thierry, DUMONT Baptiste, TOMKOW Bernard

Absents excusés et représentés : M. SAINT-SANS Christian (pouvoir à M. BECRET), M. CARON Etienne (pouvoir à M. ABRAHAM)

Secrétaire de séance : Mme CALBRY Lydie

La séance est ouverte à 18h15.

En raison des mesures sanitaires dues à la COVID 19, le conseil municipal se tient à huis clos dans la salle des fêtes pour respecter les mesures de distanciation.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION.

Le compte rendu de la réunion du 06 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

2. DELIBERATION POUR LA VENTE DU VEHICULE TRAFIC.

M. Bécret expose le dossier.

Acheté 15 000,00 € il y a 4 ans, ce véhicule n'a effectué que très peu de kilomètres et ne trouve son utilité que pour aller acheter les fleurs et les sapins ou transporter du petit matériel nécessaire lors de différents chantiers effectués dans le village.

Le remplacer par un véhicule, plus petit, type Kangoo diminuera de façon conséquente les frais d'entretien et d'assurance.

Négociations pour la vente du Trafic :

- Reprise par Renault : 6000,00 €
- Reprise par Renault si achat d'un Kangoo neuf : 7000,00 €
(prix d'un Kangoo neuf à partir de 22 000,00 €)
- Reprise par Toyota : 5600,00 €
- Reprise par un particulier : 11 000,00 €

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité** pour la reprise par un particulier.

3. DELIBERATION POUR L'ACHAT D'UN KANGOO EXPRESS.

Après prospection chez différents concessionnaires, le choix s'est porté sur l'achat d'un Kangoo d'occasion avec un faible kilométrage chez Renault avec :

- une garantie de 6 mois,
- un train de pneus neufs offert,
- la révision complète du véhicule.

Prix du Kangoo: 10 000,00 €.

MAIRIE DE DAMPIERRE-SAINT-NICOLAS

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

NOTA :

- En cas de besoin spécifique, la location d'un plus gros véhicule sera effectuée.
- Les membres du conseil municipal devant se rendre à différentes réunions extérieures à la mairie pourront utiliser le Kangoo si besoin.

4. **DELIBERATION POUR UN CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS.**

Le contrat de travail de M. Neveu n'a pas été renouvelé. Les charges inhérentes à ce contrat étaient de 12 000,00 € par an.

Il a été décidé que cette somme serait consacrée à l'entretien des espaces verts par une entreprise spécialisée. Elle sera chargée d'effectuer les travaux de tonte et l'évacuation des déchets verts du village à raison de 15 interventions de mars à novembre.

Les parties concernées sont :

- l'avenue du Château,
- les abords de la salle des Fêtes et du terrain de tennis,
- le grand virage sur la D1,
- le chemin des Prés,
- la taille de la haie sur la route de Neufchâtel, du carrefour du Vieux Puits à la ferme M. Manoury.
-

Tous les autres travaux d'entretien du village restent à la charge de l'employé communal.

2 devis sont proposés :

Société	Montant HT	Montant TTC	Entreprise retenue après délibération
EXZECO PLUS	8 100,00 €	9 720,00 €	
DEQUESNE	8 610,00 €	10 332,00 €	X

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

NOTA : A la question posée par M. Abraham, M. le Maire précise que si des travaux supplémentaires doivent être effectués, une facture hors devis sera alors établie.

5. **DELIBERATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ABRI BUS.**

L'abri bus se trouvant devant chez M. Pannier est dans un état qui représente un réel danger pour les élèves qui s'y abritent chaque jour.

M. VIKTOR de Dampierre-Saint-Nicolas sollicité pour un devis de réparation ou de remplacement n'a pu accéder à la demande de la mairie, son calendrier de travaux ne lui permettant pas d'effectuer ces travaux rapidement.

La société Nicolas Menuiserie, de Ricarville du Val a fourni un devis de 2 956,80€ TTC pour la construction d'un abri en bois, l'ancien ne pouvant être rénové vu son état. Il pourrait être remplacé dans le courant des vacances scolaires de février.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

NOTA : une demande de subvention pour le financement de ce dossier est en cours.

6. DELIBERATION POUR LE CHANGEMENT DE CIRCULATION DANS LE VILLAGE.

Des habitants de la commune ont fait part au maire de leur sentiment d'insécurité du fait de vitesses ressenties excessives sur la RD 201, notamment au niveau des deux intersections avec les voies communales rue de la Garenne et route des Demagnes.

A la demande du maire, la Direction des Routes du Département est venue effectuer une visite de sécurité qui s'est tenue le 4 novembre 2020 à Dampierre-Saint-Nicolas.

A l'issue de cette visite et afin de mieux préserver les habitants de la commune, les services du Département ont proposé les solutions suivantes :

- réaliser des comptages et mesures de vitesse sur la D201 et sur la D1 afin d'avoir un relevé précis des vitesses et du nombre de véhicules qui circulent sur la D201 (en cours de réalisation),
- mise en place d'aménagements temporaires type écluse, ralentisseur, mini giratoire (actuellement à l'étude),
- mise en sens unique de la route des Demagnes depuis la RD 201 ainsi que la rue des Avettes depuis la route des Demagnes. Une signalisation sera mise en place selon la réglementation en vigueur.

Nota : La circulation dans les deux sens route des Demagnes sera autorisée pour les engins agricoles. Un panneau de signalisation prévu à cet effet sera mis en place.

- mise en sens unique la rue de l'Ecole Buissonnière depuis la Route des Demagnes vers la D201 afin de limiter l'accès aux engins agricoles. Une signalisation sera mise en place selon la réglementation en vigueur,
- au niveau de l'intersection de la rue des Avettes avec la D1, la ligne transversale STOP va être prolongée afin d'améliorer le positionnement à l'arrêt des véhicules et la visibilité des automobilistes sur les véhicules qui arrivent de Meulers. Une signalisation sera mise en place selon la réglementation en vigueur,

Nouveau sens de circulation des rues des Avettes, des Demagnes et de l'école buissonnière



MAIRIE DE DAMPIERRE-SAINT-NICOLAS

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

7. DELIBERATION POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE NOUVEAUX PANNEAUX DE SIGNALISATION.

La mise en place du changement de circulation nécessite l'achat de nouveaux panneaux de signalisation :

- 5 panneaux "Sens interdit",
- 3 panneaux "Sens unique",
- 1 panneau "Rappel 30",
- marquage au sol route des Avettes/D1.

2 devis ont été demandés :

Société	Montant HT	Montant TTC	Entreprise retenue après délibération
SIGNALS	2 041,02€	2 449,22 €	X
LEMAISTRE	Société recommandée par la Direction des Route du Département. N'a pas répondu à la demande.		

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

NOTA : une demande de subvention pour le financement de ce dossier est en cours.

8. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS).

Le plan de communal de sauvegarde de Dampierre-Saint-Nicolas a été présenté à tous les intervenants (membres du conseil municipal et personnes relais) lors d'une réunion qui a eu lieu le 14 janvier 2021 à la salle des fêtes de Sain-Aubin le Cauf, dans le respect des mesures sanitaires.

Ce plan doit faire l'objet d'un arrêté portant approbation qui sera transmis à la préfecture au plus tard le 12 février 2021.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

7. DELIBERATION POUR L'ACHAT D'UNE CARTE CADEAU.

De très importants travaux de rénovation de l'église et de la salle du conseil municipal ont été effectués gracieusement par un bénévole. Pour l'économie que ces travaux ont permis de faire à la mairie, M. le maire propose de le remercier exceptionnellement par une carte cadeau de 100,00€.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

9. DELIBERATION POUR LE REMBOURSEMENT D'UNE SOMME REGLEE POUR LA CREATION DU SITE WEB DE DAMPIERRE-SAINT-NICOLAS.

M. Baptiste DUMONT explique que le site WEB de Dampierre-Saint-Nicolas (www.dampierre-saint-nicolas.fr) a été mis en ligne le 26 novembre 2020.

MAIRIE DE DAMPIERRE-SAINT-NICOLAS

Un devis avait été demandé pour sa création :

	ANIMA NET	EQUIPE WEB MAIRIE
CREATION DU SITE	480,00 € TTC	0,00 €
GESTION ET HEBERGEMENT	360,00 € TTC / an	168,00 € / 2 ans (WIX)
NOM DE DOMAINE	42,00 € TTC / an	5,00 € / an (OVH)
COÛT ANNUEL	402,00 € TTC	89,00 €

Au vu du coût demandé par ANIMA NET, le choix du financement a été celui proposé par l'équipe Web de la mairie.

- Le nom de domaine (OVH) a pu être réglé par mandat administratif.
- L'hébergeur WIX n'accepte pour l'instant que le règlement par carte bancaire.
Afin de pouvoir publier le site Web, M. le maire a bien voulu régler les 168,00 € avec sa carte bancaire personnelle.
- La Trésorerie générale accepte de régler cette somme à condition de fournir une délibération du conseil municipal donnant son accord pour le remboursement.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

10. DELIBERATION POUR LE CHANGEMENT DES HUISSERIES MAIRIE + ECOLE.

L'état des portes et fenêtres de la mairie et de l'école génère une importante déperdition de chaleur. Suite au changement de chaudière et à l'isolation des combles de la salle de classe et afin de faire des économies de chauffage, la suite logique des travaux de rénovation effectués à l'automne est de changer toutes les huisseries existantes.

M. Bécret, en charge du dossier présente les devis demandés aux différentes sociétés.
Les matériaux proposés par les 3 sociétés sont en PVC renforcé blanc.

Société	Montant HT	Montant TTC	Entreprise retenue après délibération
LATEURTRE	39 529,95 €	47 435,94€	
COPIN	21 260,00 €	25 512,00€	X
MECD	34 017,75 €	40 821,30 €	

Décision du conseil municipal : **9 voix pour, 1 voix contre. Délibération adoptée.**

NOTA : une demande de subvention pour le financement de ce dossier est en cours.

11. DELIBERATION POUR LA DEMOLITION DU BATIMENT PROCHE DE LA SALLE DES FETES.

Lors du dernier conseil municipal, une délibération avait été prise pour engager la recherche d'amiante sur ce bâtiment.

La facture d'un montant de 1020,00 € a été réglée, mais la demande de subvention faite auprès du département a été refusée s'agissant d'une démolition et non d'une construction.

La présence d'amiante étant maintenant avérée, la démolition va pouvoir être effectuée.

MAIRIE DE DAMPIERRE-SAINT-NICOLAS

M. Bécret présente les devis .

Société	Montant HT	Montant TTC	Entreprise retenue après délibération
BAT SM	21 897,40 €	26 276,83 €	
2 DTP	14 985,00 €	17 982,00 €	X

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

12. DELIBERATION POUR LE PAIEMENT DE L'AVANCE DE TRESORIE AU SIVOSDEM.

M. Bécret, président du SIVOSDEM explique que chaque début d'année, les mairies de Dampierre-Saint-Nicolas et Meulers consentent au SIVOS, une avance de trésorerie d'un montant de 25 % calculée par rapport au budget de l'année précédente.

Le financement du SIVOS est assuré par les deux communes et est établi au prorata du nombre d'enfants et d'habitants.

Il alimente le SIVOS et la régie transport.

13. QUESTIONS DIVERSES.

- RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS.

Ce service a existé il y a quelques années.

Il n'est pas effectué par la Communauté de communes des Falaises du Talou.

Comme beaucoup de demandes arrivent en mairie, une étude est menée pour remettre en place ce service par la mairie. Des informations à ce sujet seront transmises dans vos boîtes aux lettres, via la page Facebook et le site Web de Dampierre-Saint-Nicolas ainsi que dans le bulletin municipal (prochaine parution début avril 2021).

- APPLICATION PANNEAU POCKET.

Utilisée par 4200 mairies, cette application gratuite pour les utilisateurs permet de recevoir des informations rapides telles que avis de tempête, coupures d'électricité ou d'eau ou des informations distillées par la mairie. De plus, elle trouvera toute son utilité lors du déclenchement éventuel du plan communal de sauvegarde.

Coût annuel pour la commune = 130€/an pour les communes de moins de 1000 habitants.

Vous serez informés de sa mise en place via la page Facebook et le site Web de Dampierre-Saint-Nicolas ainsi que dans le prochain bulletin municipal.

- QUESTIONS POSEES PAR M. ABRAHAM.

Eclairage de nuit

Rappel – programmation de l'éclairage public : de 22h00 à 4h30 sur la D1 – de 22h00 à 6h00 pour la partie basse du village (plus ou moins ¼ d'heure en fonction de la programmation des horloges).

Tout l'éclairage public sur la D1 sera équipé de LED à compter du mois de mars. Les créneaux horaires seront modifiés à ce moment-là selon les besoins.

Borne électrique sur la D1, route de Dieppe

Suite à un accident de la circulation, la borne électrique située à hauteur du n° 218 route de Dieppe, n'est plus protégée. M. le Maire prend note et fera faire le nécessaire dès que possible.

MAIRIE DE DAMPIERRE-SAINT-NICOLAS

Repas des anciens et colis – Qu'en est-il ?

Plusieurs personnes s'interrogent sur le repas des anciens de la fin d'année 2020 et la distribution éventuelle de colis.

Rappel – Le repas des anciens pour 2020 a été organisé le 1er février. Aucune distribution de colis n'a été prévue par l'ancienne mandature.

En ce qui concerne 2021, en raison de la situation sanitaire due à la COVID 19, aucun événement ne peut être envisagé jusqu'à ce que de nouvelles directives gouvernementales permettent enfin d'organiser de nouvelles manifestations. Le repas des anciens pour 2021 est pour l'instant reporté en fin d'année sans possibilité, à l'heure actuelle, de fixer une date. Les modalités d'organisation et de participation seront mises à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance,



Mme CALBRY Lydie

Le maire,



M. TOMKOW Bernard